

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Partenariat entre la DPJ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et l'organisme Grands Frères et Grandes Sœurs

Gaspé, le 5 juin 2023– La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est fière d'annoncer officiellement son partenariat avec l'organisme Grands Frères et Grandes Sœurs dans le cadre du programme de mentorat 16-21 ans.

Le programme de mentorat s'adresse aux jeunes âgé(e)s de 16 à 21 ans et qui reçoivent des services soit dans le cadre de la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ) ou de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Ces derniers seront jumelés à des mentors bénévoles avec qui ils feront des activités d'une demi-journée à raison de deux fois par mois. Les activités sont évidemment reliées, dans la mesure du possible, à des intérêts communs, on peut penser, notamment, à des randonnées, des sorties à des spectacles ou encore des séances de jeux vidéo.

Mme Michelle Frenette, DPJ-DP Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine soutient que « C'est un partenariat qui ajoutera une couche de soutien supplémentaire auprès de jeunes qui sont à leur entrée dans la vie adulte. Nous sommes confiants que c'est un programme qui peut faciliter la transition vers la vie adulte pour plusieurs jeunes Gaspésiens et Madelinots. »

Si vous êtes intéressé à vous impliquer comme mentor auprès d'un jeune, inscrivez-vous sur le site de l'organisme [Grands Frères Grandes Sœurs](#) ou en appelant au 1 866 464-6188.

- 30 -

Source :

Lou Landry
Adjoint au PDG et aux relations avec les médias
CISSS de la Gaspésie